

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.12.680

Formations BAFA :
reversement de
GrandAngoulême à la
commune de
Champniers

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.680**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

**FORMATIONS BAFA : REVERSEMENT DE GRANDANGOULEME A LA COMMUNE DE
CHAMPNIERS**

Considérant l'arrêté de la Préfecture de la Charente du 16 décembre 2016, fixant les statuts de GrandAngoulême et les compétences facultatives mentionnées à l'article 6 en matière de petite enfance – enfance jeunesse, notamment sur le soutien des différentes actions en direction de cette politique ;

Considérant que GrandAngoulême exerce ces compétences facultatives sur le seul périmètre des anciennes structures intercommunales qui les exerçaient avant la fusion, et selon les modalités de fonctionnement de ces dernières, conformément à leurs statuts;

Considérant que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé par la communauté de communes Braconnne et Charente, les formations BAFA des animateurs des 7 communes étaient prises en charge par la communauté avant d'être remboursées par les communes concernées ;

Considérant que GrandAngoulême a perçu 971,19 € de subvention de la CAF pour la valorisation des formations BAFA des animateurs de la commune de Champniers, il convient de reverser cette somme à la commune de Champniers qui a assumé cette dépense.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 5 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de 971,19 € à la commune de Champniers,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 décembre 2017

Affiché le :

22 décembre 2017